

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt quatre, le seize février, le conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, salle de la mairie, à vingt heures

Etaient présents : M, DUPUIS, Maire, MM. MURAT, ETAY, ANDRO, Adjoint, Mmes VINCENT, HOCINE, M. VALLO

Absent excusé : Loïc CHEVALIER qui a donné procuration à Christian DUPUIS

Absents : Emilie GIRAUD- Elodie LAVERT et Alain SENDRA

Secrétaire élu pour la séance : Jean Noël ETAY

Date de la convocation : 8 février 2024

Le procès verbal du précédent Conseil Municipal n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

2024-2/ OBJET : Subventions aux associations pour 2024

M. le Maire propose au Conseil de fixer le montant des subventions accordées aux associations au titre de l'année 2024 (demandes reçues à ce jour) :

| | |
|--|----------------|
| ADAPEI de Roanne | 50 € |
| Amicale des Donneurs de Sang de la Pacaudière | 50 € |
| Association Solidarité de la Pacaudière | 50 € |
| Comité Départemental de lutte contre le Cancer | 50 € |
| Les Restaurants du Cœur | 150 € |
| Croix Rouge Française | 150 € |
| Société Protectrice des Animaux | 140 € |
| Société Musicale Les Copains d'Accords | 100 € |
| A.D.M.R | 250 € |
| Association Familles Rurales La Pacaudière | 150 € |
| France Alzheimer antenne Roanne | 100 € |
| Sou des Ecoles | 300 € |
| Association Sportive Collège Jean Papon (suivant demandes) | 20 € par élève |
| MFR Les Athiauds (suivant demandes) | 20 € par élève |
| Association des conciliateurs de justice | 50 € |
| Crèche d'Arthur à Zoé | 10 € |

Le Conseil accepte ces propositions et dit que les crédits seront inscrits au budget primitif.

Adoptée à l'unanimité

Ont signé au registre M. le Maire et le secrétaire de séance

Le secrétaire de séance
Jean Noël ETAY



Le Maire
Christian DUPUIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202038-20240216-2024-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2024

